

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.64

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	21	Pour :	21
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Roseline ARMENGAUD, Premier Adjoint.

Présents : Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

Absent(s) excusé(s) : M. Gérard ANDRE, Mme Véronique FABREGAS, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. TOURNIER.

Objet de la délibération : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS LOCAUX

Exposé :

L'Etat a créé un dispositif « fonds vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique. Ce dispositif finance trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale des territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande d'aide au titre du « fonds verts », consiste en la poursuite de la rénovation du bâtiment mairie existant (556 m² de surface de plancher), portant essentiellement sur les aspects énergétiques qui n'avaient pas été encore été traités. L'objectif de ces travaux est de réduire de plus de 30% la facture énergétique actuelle. Les principaux travaux envisagés comprennent :

- la rénovation et l'isolation de la toiture avec installations de panneaux photovoltaïques permettant l'autoconsommation et la revente du surplus,
- l'isolation intérieure d'une grande partie du bâtiment,
- le remplacement de certaines menuiseries,
- la suppression des chaudières gaz (chaudières non conformes),
- l'installation d'une centrale de traitement d'air double flux permettant d'assurer la ventilation du bâtiment,
- l'installation de VRV réversible assurant la production de chauffage et de climatisation du bâtiment,
- la création de bureaux au 2^{ème} étage (anciens locaux archives),
- l'installation d'un ascenseur,
- le réaménagement intérieur pour une meilleure fonctionnalité,
- le réaménagement des sanitaires.

Le coût prévisionnel des travaux, hors révisions de prix, s'élève à 768 314,15 € HT correspondant aux estimations présentées par la maîtrise d'œuvre :

Lots	Montant HT
Lot 0 : Démolition	46 830,00 €
Lot 1 : Gros œuvre	120 684,48 €
Lot 2 : Charpente - Couverture - Zinguerie	75 000,00 €
Lot 3 : Menuiserie extérieures alu	21 000,00 €
Lot 4 : Menuiserie intérieures bois	35 763,00 €
Lot 5 : Plâtrerie - Cloisons - Doublages - Isolation	115 440,66 €
Lot 6 : Electricité courants forts - courants faibles	92 700,00 €
Lot 7 : Plomberies - Chauffage - VMC	121 850,00 €
Lot 8 : Ravalement de façade	- €
Lot 9 : Revêtements de sols durs et faïences	42 961,50 €
Lot 10 : Serrurerie - Ascenseur	35 000,00 €
Lot 11 : Peinture - Sols souples	55 509,01 €
Lot 12 : Espaces verts	5 575,50 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible au fonds vert.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de rénovation de l'hôtel de ville,
Vu le plan de financement,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'adopter le projet de rénovation de l'hôtel de ville pour un montant de 782 164,15 € HT,

Article 2 : de solliciter l'aide de l'Etat au titre du fonds vert pour 391 082,08 € soit 50 % du montant du projet, et arrête le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Etudes	13 850,00 €	16 620,00 €	Fonds vert	391 082,08 €	391 082,08 €
			Département	150 000,00 €	150 000,00 €
Travaux	768 314,15 €	921 976,98 €	Autofinancement	241 082,07 €	397 514,90 €
TOTAL	782 164,15 €	938 596,98 €	TOTAL	782 164,15 €	938 596,98 €

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement